



## BAROMÈTRE SOCIAL 2014

*Dans un contexte régional atone : une mobilisation toujours active des acteurs de terrain en faveur des plus démunis*

Carole Toutalian et Julie Bertrand (Dros)

En collaboration avec : M.-C. Chesneau (Directrice), S. Martinez (Pôle emploi), M.-P. Chuffart et L. Diederichs-Diop (CCAS Ville de Marseille), M. Pinto (petits frères des Pauvres), D. Haezebrouck (Médecins du Monde), C. Hugot (Fondation Abbé Pierre), J.-M. Giannotti (Secours Catholique), J. Bouvier (L'École au présent), J. Blanche (DRJSCS), M. Martin et J. Domens (Insee), S. Inthavong (ORM), W. Schmit et B. Panabières (CPAM 13), G. Briclot (Carsat Sud-Est), Groupe technique Observation Paca Conjoncture (OPC), G. Meyer (URIOPSS), N. Fayman (SNC), N. Payan (Hôpital européen), M.-L. Lephilibert (La Fourmi Gourmande), J.-L. Billand (CD 04), S. Bondarnaud (CD 05), A. Hermier, A. Hénault et J. Prudhomme (CD 13), C. Haudrechy, C. Paquette et C. Dubois (CD 06), Y. Grazi (CD 83), I. Delaunay (CD 84), M. Assedo (Conseil régional Paca).

Dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2014, le taux d'allocataires de minima sociaux d'âge actif (RSA socle, AAH ou ASS) augmente pour la sixième année consécutive et s'établit à 9,5 % des personnes âgées de 18 à 64 ans. Pour chacun des trois minima sociaux concernés, la tendance à la hausse se poursuit, à un rythme toutefois moins soutenu que l'année précédente.

Le taux de chômage localisé augmente de 0,5 point en 2014 et s'établit à 11,6 % de la population active. L'augmentation est similaire en France métropolitaine, où le taux de chômage atteint 10 %. Parallèlement, le nombre de demandeurs d'emploi continue d'augmenter

(+ 6,7 % en catégories A, B, C). Avec une conjoncture économique maintenue telle qu'elle s'établit au 4<sup>e</sup> trimestre 2014 en Paca, un demandeur d'emploi qui s'inscrirait sur les listes de Pôle emploi durant ce trimestre y resterait en moyenne 413 jours.

La pauvreté reste particulièrement prégnante. Près de 17 % des habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur vivent sous le seuil de pauvreté en 2012, ce qui est nettement supérieur au niveau national (14,3 %). Comme les années précédentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur est la 4<sup>e</sup> région la plus touchée par la pauvreté. Avignon est la première grande ville concernée, avec 29 % des

habitants pauvres, suivie de Marseille (25 %), Toulon (21 %) et Nice (19,6 %). À Marseille, le 3<sup>e</sup> arrondissement est le plus touché du territoire métropolitain : plus d'un habitant sur deux vit sous le seuil de pauvreté (51,3 %).

Dans ce contexte, les associations de la région sont fortement impliquées. Certaines accompagnent les personnes à la rue ou en habitat précaire, par exemple pour une prise en charge médico-sociale. D'autres proposent une aide alimentaire (épiceries sociales, ateliers cuisine, etc.), favorisant le retour à l'autonomie des personnes démunies et permettant de recréer du lien social dans les territoires.



# Les indicateurs clés du Baromètre Social

Sources : Caf Paca, Insee, Drees, Pôle emploi, Direccte, DGI – Traitement Dros

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014				
<b>PAUVRETÉ MONÉTAIRE (en %)</b>					<b>(1)</b>										
1	<b>Taux de bas revenus</b> : part des personnes vivant dans des foyers à bas revenus (inférieurs à 60 % de la médiane) sur l'ensemble des moins de 65 ans				20,3	20,1	19,3	18,8	18,2	19,1	19,5	19,9	20,1	20,4	20,7
2	<b>Intensité de la pauvreté</b> : écart entre le revenu médian des foyers à bas revenus et le seuil de bas revenus à 60 % de la médiane				28,3	27,7	27,9	28,7	29,9	29,9	30,4	31,3	31,6	30,9	29,8
3	<b>Taux de personnes dépendant de travailleurs à bas revenus</b> : part des individus vivant dans des foyers à bas revenus dépendant d'actifs en emploi				-	-	5,4	5,3	ND	8,2	8,8	9,1	9,0	9,1	9,3
4	<b>Taux de personnes dépendant de foyers monoparentaux à bas revenus</b>				6,9	7,0	6,9	6,8	6,5	6,9	7,0	7,4	7,6	7,6	7,7
5	<b>Taux d'enfants à bas revenus</b> : part des enfants de moins de 20 ans vivant dans des foyers à bas revenus sur l'ensemble des enfants connus des Caf				35,8	34,3	33,0	32,7	32,3	33,6	34,1	34,9	35,0	35,3	35,5
6	<b>Part des foyers à bas revenus ayant un taux d'effort supérieur à 40 %</b> (part de la dépense logement dans le budget des ménages)				35,8	37,0	40,2	39,6	26,7	26,1	27,4	26,5	26,1	25,2	25,3
<b>MINIMA SOCIAUX (en %)</b>															
7	<b>Taux d'allocataires de minima sociaux d'âge actif</b> : part des allocataires du RSA socle, de l'AAH et de l'ASS pour 100 personnes de 18-64 ans (2)				-	-	8,5	7,8	7,2	7,6	7,9	8,3	8,8	9,3	9,5 (p)
8	<b>Évolution du nombre d'allocataires de minima sociaux d'âge actif</b> : évolution annuelle du nombre de bénéficiaires du RSA socle, de l'AAH et de l'ASS (2)				-	-	-	-7,9	-2,5	7,6	4,4	4,3	5,7	5,6	2,8 (p)
9	<b>Persistance des allocataires du RSA socle non majoré</b> (allocataires depuis au moins 3 ans)				48,9	46,9	47,1	48,9	48,1	43,8	43,0	44,8	49,9	50,1	51,7
10	<b>Taux d'allocataires du minimum vieillesse</b> : part des bénéficiaires de l'allocation supplémentaire du minimum vieillesse sur l'ensemble des 61 ans et plus (3)				5,9	5,9	5,7	5,6	5,5	5,5	5,4	5,3	5,2	5,3	ND
<b>CHÔMAGE (en %)</b>															
11	<b>Taux de chômage localisé annuel moyen</b>				9,9	9,9	9,9	9,2	8,4	9,9	10,2	10,4	10,9	11,4	11,5
12	<b>Part des demandeurs d'emploi de longue durée (4)</b>				34,0	34,8	34,6	31,1	28,8	30,4	34,7	36,0	37,6	39,4	40,7
13	<b>Taux de demandeurs d'emploi non indemnisés (RAC et ASS)</b>				40,3	40,3	41,0	39,4	39,3	37,8	37,8	37,1	37,5	37,9	40,3
<b>INÉGALITÉS DE REVENUS</b>															
14	<b>Rapport inter-déciles des niveaux de vie</b>				-	-	3,6	3,6	3,6	3,6	3,7	3,8	3,8	ND	ND

(1) Entre 2007 et 2008, une rupture de série empêche d'effectuer toute comparaison sur la pauvreté monétaire

(2) Les données ASS étant consolidées au fil du temps par Pôle emploi, ces indicateurs varient entre deux Baromètres car ils sont rétropolés sur l'ensemble de la période chaque année

(3) À partir de 2013, le taux d'allocataires du minimum vieillesse n'est plus rapporté aux 60 ans et + mais aux 61 ans et + (Source : Drees). Données non comparables avec les années antérieures

(4) Part des demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus, parmi les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégories ABC (données corrigées des variations saisonnières CVS)

(p) Données ASS provisoires 2014

ND : Données non disponibles

# Tableau de bord par département et par zone d'emploi

Au 31 décembre 2014, en %. Sources : Caf Paca, Insee, Pôle emploi, Direccte – Traitement Dros

	BAS REVENUS					MINIMA SOCIAUX		CHÔMAGE et DEFM		
	Taux de bas revenus (1)	Taux d'enfants à bas revenus (2)	Taux de personnes dépendant de foyers mono-parentaux (3)	Taux de personnes dépendant de travailleurs à bas revenus (4)	Intensité de la pauvreté (5)	Part des foyers à bas revenus au taux d'effort sup à 40 % (6)	Taux d'allocataires de minima sociaux d'âge actif (7)	Persistance des allocataires du RSA (3 ans et +) (8)	Taux de chômage localisé annuel moyen (9)	Part des demandeurs d'emploi de longue durée (9)
<b>DÉPARTEMENTS</b>										
Alpes-de-Haute-Provence	18,3	33,8	7,0	9,2	28,2	20,8	7,3	44,4	11,9	42,5
Hautes-Alpes	14,7	26,9	5,6	8,1	25,8	17,2	6,0	46,4	9,2	36,9
Alpes-Maritimes	17,8	32,3	6,5	8,4	29,8	32,9	7,2	43,4	10,5	37,5
Bouches-du-Rhône	22,9	38,2	8,8	9,4	30,2	23,0	9,3	57,0	11,9	42,9
Var	19,5	32,9	7,0	9,4	29,8	27,5	8,2	48,2	11,3	38,5
Vaucluse	21,9	37,6	7,8	10,4	29,8	21,5	7,7	47,8	12,7	42,1
<b>Paca</b>	<b>20,7</b>	<b>35,5</b>	<b>7,7</b>	<b>9,3</b>	<b>29,8</b>	<b>25,3</b>	<b>8,3</b>	<b>51,7</b>	<b>11,5</b>	<b>40,7</b>
<b>ZONES D'EMPLOI</b>										
Avignon*	22,4	38,0	7,8	10,6	29,8	21,1	7,9	50,2	12,2	41,9
Dignes-les-Bains	17,3	32,9	6,5	8,4	28,0	17,0	7,5	46,7	11,6	43,1
Manosque	19,8	34,7	7,6	10,0	28,6	24,2	7,7	43,7	12,4	43,2
Briançon	13,0	24,6	4,7	8,0	22,9	18,7	4,5	46,2	9,1	31,4
Gap	15,0	27,5	5,8	8,1	26,4	16,7	6,1	45,8	9,0	38,2
Cannes - Antibes	16,5	28,9	6,2	8,3	29,8	34,5	6,2	44,4	10,6	37,0
Menton - Vallée de la Roya	13,1	33,7	4,6	6,9	28,4	41,2	5,0	42,2	9,6	36,9
Nice	19,1	34,2	6,9	8,7	29,8	31,1	8,0	43,0	10,5	37,6
Aix-en-Provence	14,1	24,4	5,5	6,9	29,8	31,9	5,2	46,3	9,5	40,4
Arles	22,9	37,7	8,9	9,9	29,8	18,7	9,3	58,0	14,5	41,9
Marseille - Aubagne	25,8	42,2	9,9	10,1	30,5	23,0	10,7	57,9	12,7	43,5
Istres - Martigues	21,1	35,6	8,7	9,3	29,9	15,9	8,4	59,7	11,2	43,2
Salon-de-Provence	17,6	29,2	7,0	8,5	29,5	20,0	6,3	53,0	12,1	42,2
Draguignan	20,9	35,0	7,2	9,9	31,4	24,3	8,2	48,8	12,9	40,5
Fréjus - Saint-Raphaël	18,9	33,4	6,4	9,7	31,4	34,5	6,7	42,4	12,4	33,3
Toulon	20,3	33,9	7,3	9,4	29,8	25,7	9,1	49,7	10,9	39,6
Cavaillon - Apt	19,3	37,2	6,9	10,0	29,0	23,4	6,3	43,1	12,9	42,1
Orange	20,8	35,9	7,4	9,6	29,5	20,2	7,2	46,7	13,3	43,6

\* Depuis la refonte des zones d'emploi, la zone d'emploi d'Avignon est composée de communes de la région Paca et de la région Languedoc-Roussillon. Ici, seules les communes de la région Paca sont prises en compte.

(1) Part des personnes vivant dans des foyers à bas revenus (inférieurs à 60 % de la médiane) sur l'ensemble des personnes de moins de 65 ans (recensement de la population 2011)

(2) Part des enfants de moins de 20 ans vivant dans des foyers à bas revenus sur l'ensemble des enfants de moins de 20 ans connus des Caf

(3) Part des personnes vivant dans des foyers monoparentaux à bas revenus sur l'ensemble des personnes de moins de 65 ans (RP 2011)

(4) Part des personnes vivant dans des foyers à bas revenus dépendant d'actifs en emploi sur l'ensemble des moins de 65 ans (RP 2011)

(5) L'intensité de la pauvreté représente l'écart en pourcentage entre le revenu médian des foyers à bas revenus et le seuil de bas revenus (1 028 € en 2014)

(6) Part de la dépense logement dans le budget des ménages à bas revenus

(7) Part des allocataires du RSA socle et de l'AAH sur 100 personnes de 18 à 64 ans (hors données ASS – non disponibles au niveau zone d'emploi) (RP 2011)

(8) Part des allocataires du RSA socle non majoré présents dans le dispositif depuis 3 ans ou plus (y compris anciens allocataires RMI)

(9) Part des demandeurs d'emploi de longue durée parmi les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégories ABC (données corrigées des variations saisonnières CVS)

# ACTIONS ET DISPOSITIFS INNOVANTS MENÉS DANS LES TERRITOIRES

## Aller vers les personnes les plus en difficulté pour faire ensemble

Secours Catholique de Vaucluse

Dans le cadre du renforcement de sa politique d'aller vers les personnes les plus en difficulté pour faire ensemble, le Secours Catholique de Vaucluse initie et développe des projets de proximité, comme celui de l'atelier cuisine dans le quartier de La Reine Jeanne, quartier prioritaire de la politique de la ville à Avignon.

Cet atelier cuisine dont l'objectif est de retisser ou de renforcer le lien social a démarré en 2010. Le partenariat établi avec l'Office de gestion avignonnais (OGA) met à disposition de l'équipe du Secours Catholique une cuisine et une salle à manger situées dans la maison des associations. Une fois par semaine, une équipe de bénévoles accueille les habitants du quartier qui veulent apprendre à cuisiner. Ensemble, ils préparent le repas de midi, qu'ils partagent ensuite avec d'autres (employés, institutionnels curieux de découvrir l'expérience, personnes de passage dans le quartier...). S'ils le désirent, les participants à l'atelier repartent après le repas avec un panier bio composé de légumes qu'ils ont appris à cuisiner le matin même. La participation demandée (2 €) est modique ; cette somme représente le tiers de la valeur réelle du panier grâce à un financement effectué pour un tiers par l'association Semaines (2<sup>e</sup> partenaire) qui produit les légumes et un tiers par le Secours Catholique.

Suite à la demande des habitants, durant l'été 2014, l'atelier s'est ouvert à l'intergénérationnel. Tous les mardis des vacances scolaires, entre 7 et 10 jeunes filles viennent apprendre à élaborer des desserts. Un binôme composé d'une animatrice et d'une bénévole du Secours Catholique encadre l'atelier. Cette ouverture aux adolescents a favorisé de nombreux échanges et rencontres avec le personnel de la maison des associations, les mamans, etc., ce qui aide l'animatrice de l'OGA à maintenir le lien avec les jeunes du quartier.

Depuis sa création, le projet évolue et fait émerger de nouvelles attentes : aujourd'hui, il répond aux demandes des adolescents par l'ouverture d'un atelier pâtisserie ; demain, il organisera des repas partagés avec les personnes âgées isolées à mobilité réduite.

## Aide alimentaire, lien social et retour à l'autonomie

La Fourmi Gourmande

La Fourmi Gourmande est une épicerie sociale et solidaire située à Manosque. Au travers de l'aide alimentaire, son objectif est de (re)créer du lien social et de favoriser le retour à l'autonomie.

Produits alimentaires et produits d'hygiène sont proposés à un public économiquement fragilisé dans l'agglomération manosquaine.

La Fourmi Gourmande est animée par une coordinatrice Conseillère en économie sociale et familiale (CESF), une assistante administrative et une importante équipe de bénévoles.

L'accès à l'épicerie est possible lorsque le « reste pour vivre », calculé par l'association, est compris entre 0 et 5 €, et au regard de « l'histoire » du foyer. Une commission d'admission mensuelle, constituée de professionnels, valide les prises en charge, sur justificatifs de la situation financière. Les bénéficiaires paient une cotisation annuelle de 1 € et peuvent être servis à l'épicerie 2 fois par mois. « Une participation solidaire de mise à disposition » leur est demandée, correspondant à 20 % des prix du marché. L'approvisionnement de l'épicerie se fait principalement à la Banque Alimentaire d'Oraison, tandis que l'association Dons Solidaires l'approvisionne en produits d'hygiène.

Des ateliers collectifs sont également proposés : alimentation, cuisine, budget, hygiène et santé, image de soi, aide aux devoirs... ainsi qu'un accompagnement social personnalisé. Les ateliers sont l'occasion d'échanger informations et compétences, de nouer des liens et de créer des solidarités au-delà de l'association.

## Accès aux soins des personnes sans-abri à Marseille

Hôpital européen

L'Accès aux soins des personnes sans-abri (ASSAb) est un projet expérimental créé en 2011 par les institutions (Agence régionale de santé, Ville, Conseil Régional, Direction Départementale de la cohésion sociale, Contrats urbains de cohésion sociale), suite à un diagnostic local, relatif aux freins à l'accès aux soins des personnes sans-abri à Marseille, mené par l'OSL<sup>1</sup>. Porté par la FNARS<sup>2</sup> de 2011 à 2014 sur demande institutionnelle, il est aujourd'hui porté par l'Hôpital Européen. Les actions ciblent : l'accès aux droits ; l'accès aux soins ; la continuité des soins ; la formation (pour permettre une connaissance de la santé-précarité et ainsi lutter contre la stigmatisation des publics précaires, tout en améliorant leur accueil au sein des dispositifs de soins) ; l'harmonisation du travail des acteurs (en particulier le travail des équipes mobiles entre elles pour un meilleur accompagnement vers le soin, et une meilleure prise en compte de la santé à partir d'une demande d'hébergement faite au SIAO<sup>3</sup>) ; l'évaluation (pour estimer le nombre de personnes sans-abri, favoriser la connaissance de ces publics, objectiver leurs besoins et tenter d'apporter les réponses les plus adaptées).

Le projet met en œuvre 12 actions visant l'ajustement des organisations et le renforcement des pratiques participatives en s'appuyant sur le trépied : droit - santé - hébergement/logement ; avec notamment : la mise en place d'une collaboration avec la CPAM<sup>4</sup> ; l'harmonisation des équipes mobiles ; le soutien aux PASS<sup>5</sup> et aux structures sociales ; la mutualisation autour de l'activité santé pour certaines structures ; la création d'une consultation dédiée à l'Hôpital Européen, le développement d'un projet d'accès au logement direct en collaboration avec le SIAO ; l'expérimentation d'un projet de lits de repos, etc.

ASSAb, c'est également des journées de sensibilisation, de manière à outiller les professionnels et bénévoles, à rendre plus efficaces leurs missions, facteur indispensable à l'amélioration progressive du cadre d'intervention sanitaire et social dans le champ de la précarité.

## La médiation sanitaire : pour un accès effectif à la santé des populations les plus vulnérables

Médecins du Monde

Depuis 2007, la mission Bidonville de Médecins du Monde mène des actions visant à améliorer l'accès aux soins et à la santé des populations migrantes d'Europe de l'Est vivant en habitat précaire (rue, squat ou bidonville) à Marseille et dans les communes avoisinantes. Dans ce contexte de pauvreté et d'insécurité, l'accès aux droits, aux soins et à la prévention ne va pas de soi, et les personnes peuvent difficilement être acteurs de leur santé. Ces familles rencontrent des difficultés d'entrée dans le parcours de soin et d'ouverture des droits, mais également des difficultés de repérage dans ces parcours et de prise en charge médico-sociale. La médiation sanitaire constitue ainsi un facteur déterminant pour améliorer l'accès aux soins et à la santé. En effet, grâce à la proximité du médiateur avec la population et à une connaissance de ses conditions et modes de vie, elle permet des prises en charge précoces, le suivi des pathologies, la co-construction de parcours de soins adaptés (évitant les ruptures de traitement et les aggravations).

Au sein de la mission Bidonville, le recrutement fin 2013 de deux médiateurs sanitaires roumanophones, intégrés au programme national de médiation, venus appuyer l'équipe bénévole et la coordinatrice, a permis de corroborer ce constat : en 2014, de véritables démarches de prévention et d'éducation à la santé ont pu être menées, notamment auprès des femmes et des enfants. La part des personnes accompagnées vers la médecine de ville est passée de 3 à 12 %, et plus de 80 % d'entre-elles ont ouvert des droits effectifs à l'AME<sup>6</sup>. Les liens avec les partenaires de santé, au sein des structures (en particulier au sein de l'AP-HM<sup>7</sup> : services de maternité, de pédiatrie, de gynécologie sociale, d'urgences, de consultations, PASS<sup>8</sup> sociales ou médico-sociales) ou sur le terrain (services de PMI<sup>9</sup> et du CLAT<sup>10</sup> du Conseil Départemental 13), ont été renforcés.

<sup>6</sup> AME : Aide médicale d'État

<sup>7</sup> AP-HM : Assistance publique des hôpitaux de Marseille

<sup>8</sup> PASS : Permanences d'accès aux soins de santé

<sup>9</sup> PMI : Protection maternelle et infantile

<sup>10</sup> CLAT : Centres de lutte anti-tuberculeuse

<sup>1</sup> OSL : Observatoire social de Lyon

<sup>2</sup> FNARS : Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale

<sup>3</sup> SIAO : Services intégrés d'accueil et d'orientation

<sup>4</sup> CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie

<sup>5</sup> PASS : Permanence d'accès aux soins de santé



## Paca au 4<sup>e</sup> rang des régions les plus pauvres

Source : Insee Données Filosofi 2012

En 2012, 16,9 % des habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit environ 830 000 personnes, vivent sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 989 euros par mois et par unité de consommation (UC)<sup>1</sup>. C'est nettement supérieur au niveau national, où le taux de pauvreté s'établit à 14,3 %. Comme les années précédentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur est la 4<sup>e</sup> région la plus touchée par la pauvreté, derrière la Corse (20,4 %), le Languedoc-Roussillon (19,8 %) et le Nord-Pas-de-Calais (19,3 %). C'est dans les régions de l'Ouest que la pauvreté est la moins marquée : en Bretagne (10,5 %) et en Pays-de-la-Loire (10,7 %). À l'exception des Hautes-Alpes, le taux de pauvreté dans tous les départements de la région est supérieur à la moyenne métropolitaine. Le Vaucluse est le plus touché (19,8 %) et se situe au 7<sup>e</sup> rang des départements métropolitains les plus pauvres.

Autre caractéristique de la région, la forte intensité de sa pauvreté. Les ménages pauvres de Paca ont un niveau de vie particulièrement

faible. Parmi eux, la moitié vit en effet avec moins de 764 euros par mois et par UC, soit 225 euros de moins que le seuil de pauvreté. La région est au 3<sup>e</sup> rang des régions à forte intensité de pauvreté, derrière l'Île-de-France et la Corse.

## Les Avignonnais plus pauvres que les Marseillais

Source : Insee Données Filosofi 2012

Dans la région, comme ailleurs en France, la pauvreté s'accroît avec la concentration urbaine. Avignon est la première grande ville la plus touchée, avec 28,9 % des habitants pauvres, suivie de Marseille (25,1 %), Toulon (21,1 %) et Nice (19,6 %).

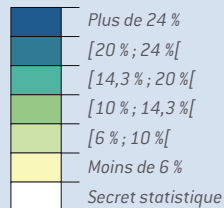
Les autres communes qui concentrent une part importante de population pauvre sont situées dans le nord des Bouches-du-Rhône et le Vaucluse : Tarascon, Carpentras, Cavaillon, Apt, Orgon.

À Marseille, la pauvreté se concentre dans les arrondissements du nord et du centre de la ville : dans les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup>, les taux de pauvreté sont supérieurs à 39 %. Ces cinq arrondissements figurent parmi les communes (ou arrondissements municipaux, pour Paris, Lyon et Marseille) les plus pauvres de l'Hexagone. Le 3<sup>e</sup> arrondissement de Marseille est le plus touché du territoire métropolitain : plus d'un habitant sur deux vit sous le seuil de pauvreté (51,3 %). Les 13<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements marseillais sont également très touchés, puisque plus du quart de la population est pauvre. Certaines communes de la région sont quant à elles particulièrement peu exposées au risque de pauvreté : les taux y sont inférieurs à 6 %. Elles sont principalement situées dans la périphérie d'Aix-en-Provence **1**.

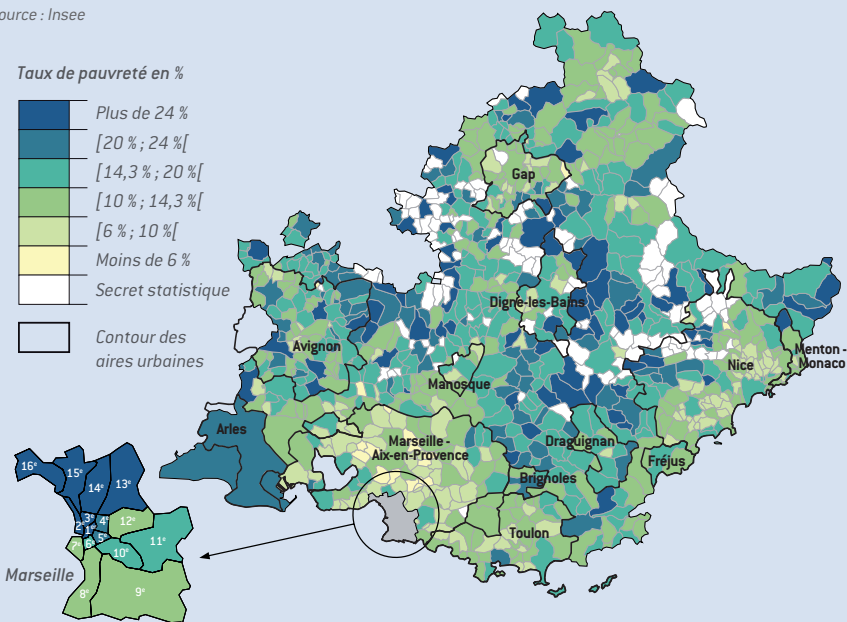
### 1 Taux de pauvreté dans les communes de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Source : Insee

Taux de pauvreté en %



Contour des aires urbaines



## Des prestations sociales supérieures aux salaires dans le revenu des ménages les plus pauvres

Source : Insee Données Filosofi 2012

Les transferts sociaux contribuent à réduire les inégalités élevées dans la région. Avant redistribution, 10 % des habitants vivent dans un ménage dont le revenu par UC est inférieur à 6 110 euros par an, tandis que 10 % vivent dans un ménage dont le revenu par UC est

<sup>1</sup> Définition page 12

supérieur à 39 940 euros par an. Après redistribution, ces seuils s'établissent respectivement à 9 730 euros et 36 660 euros. Les prestations sociales allègent la charge financière que représentent pour les ménages les plus modestes les besoins liés à la famille ou au logement. Ainsi, la part des prestations sociales représente 38,4 % du revenu disponible des 10 % des ménages les plus pauvres ; cette part est même supérieure à celle des salaires (37,2 %).

La part des salaires augmente avec le niveau de vie, pour atteindre 71,9 % chez les ménages situés entre les 40 % et les 30 % les plus aisés ; puis elle décroît pour les ménages les plus riches. La part des revenus du patrimoine et celle des activités non salariées prennent alors le relais : elles représentent presque la moitié du revenu disponible des 10 % des ménages les plus aisés.

## Temps partiel, emploi précaire : les femmes plus touchées par les bas salaires

Source : Données Insee, DADS 2012

Champ : Salariés y compris fonction publique, particuliers employeurs et chômage indemnisé. Hors chefs d'entreprises salariés, exploitants agricoles salariés, apprentis, stagiaires, emplois aidés.

Le seuil de bas salaire est désormais fixé à 60 % du revenu salarial médian, empêchant toute comparaison entre les données 2012 et les années antérieures.

En 2012, près de 2 millions de personnes sont salariées en région Paca. Parmi elles, 444 000 perçoivent un bas salaire. Défini par convention à 60 % du salaire annuel médian de l'ensemble de la population, le seuil de bas salaire est fixé en 2012 à 937 €/mois. Différente de la notion de travailleur pauvre qui prend en compte l'ensemble des ressources du ménage, celle de bas salaire ne s'attache qu'au seul revenu salarial d'un individu, c'est-à-dire à l'ensemble des revenus nets d'activité salariée perçus au cours de l'année. Cela permet de mieux tenir compte des emplois atypiques (CDD, temps partiel, intérim), des ruptures de contrat, des périodes de chômage et de la double activité.

Le taux de bas salaire de l'ensemble de la population régionale s'établit à 23 %, mais de fortes disparités existent entre catégories socio-professionnelles. Les ouvriers non qualifiés sont les plus touchés (43 %), suivis des employés (34 %). Les professions intermédiaires sont plus épargnées (11 %) ainsi que les cadres (7 %). Quelle que soit la catégorie socio-professionnelle, les femmes perçoivent

plus souvent des bas salaires que les hommes (29 % d'entre elles contre 18 % des hommes). Parmi les cadres, 9 % des femmes sont en dessous du seuil, contre 6 % des hommes. Le taux de bas salaire s'élève à 55 % pour les ouvrières non qualifiées, contre 37 % pour les ouvriers non qualifiés. La nature des emplois occupés par les femmes salariées et leur durée du travail contribuent à expliquer la plus forte proportion de bas salaires féminins. Dès lors, les femmes sont davantage exposées au risque de pauvreté.

*L'association L'École au présent, créée en 2014, a pour objectifs de lutter contre l'exclusion et la discrimination en proposant un accompagnement minutieux aux parents en situation de grande précarité souvent en manque de repères ; de s'assurer qu'aucun enfant ne reste à la porte de l'école ; de participer, avec d'autres associations, à un travail de réflexion sur la scolarisation des enfants en difficulté et l'accès aux droits des familles.*

*En 2014, plus d'une centaine d'enfants vivant dans des bidonvilles ou des squats de Marseille ont été accompagnés par cette asso-*

*ciation dans des démarches de scolarisation, notamment dans le cadre d'un travail de rassurance, de communication et de sensibilisation auprès des parents. Ces parents peuvent être orientés vers des structures spécialisées dans l'alphabétisation, la formation, voire l'aide à l'emploi. La plupart des parents accompagnés par l'association sont analphabètes et le monde de l'école leur est étranger. L'équipe enseignante se sent parfois démunie face à l'arrivée d'élèves non scolarisés antérieurement, qui nécessitent une attention et un enseignement particuliers. Il leur est en outre difficile d'imaginer la précarité dans laquelle vivent ces enfants. Afin de lutter contre les idées reçues, il est important d'informer, d'expliquer les parcours de ces familles et d'écouter les craintes et les réticences de chacun. En effet, l'école au quotidien n'est pas simple pour les habitants de bidonvilles ou de squats car, outre les difficultés matérielles évidentes, les parents craignent souvent que leurs enfants soient victimes de rejet et de racisme à l'école.*

*Ainsi, un lien permanent est assuré par l'association entre les parents et les établissements scolaires.*

## ZOOM SUR LE FONDS SOLIDARITÉ LOGEMENT EN 2013 EN PACA

*En 2013, les Départements de la région Paca ont accordé à près de 47 000 ménages en difficulté des aides relatives aux loyers, aux factures d'eau ou d'énergie dans le cadre du Fonds solidarité logement (FSL) pour un montant de 28,6 millions d'euros. 80 % des aides sont distribuées sous forme de subvention et 20 % sous forme de prêt.*

*Le FSL a été créé en 1990 et transféré aux Départements en 2005. Chaque Département a ses critères d'attribution, mais les aides sont accordées sous conditions de ressources.*

*Les aides à l'accès à un logement ont permis à plus de 10 000 ménages de bénéficier de l'apport du dépôt de garantie **2**.*

*Les aides au maintien dans le logement, permettant de temporiser la situation de certains ménages dans des périodes difficiles, ont été attribuées à plus de 3 000 ménages. Les aides au règlement des factures d'eau ont été distribuées à plus de 4 000 ménages, tandis que celles relatives aux factures d'énergie (électricité, gaz) ont été distribuées à plus de 24 000 personnes.*

*Enfin, 5 000 ménages ont perçu une aide dans le cadre de l'Accompagnement social lié au logement (ASLL). Cette dernière permet, par le financement de travailleurs sociaux, un accompagnement des ménages dans une logique d'insertion et non d'urgence, en essayant de développer la capacité d'autonomie et d'intégration.*

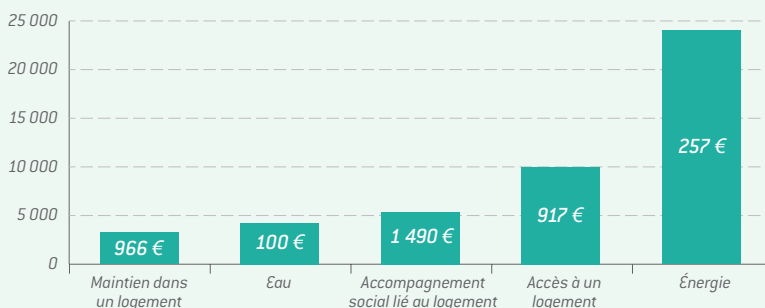
**2**

Aides attribuées au titre du FSL par les Départements en 2013 en PACA

Nombre de personnes bénéficiaires et montants moyens versés

Sources : Conseils Départementaux, 2013 – Traitement Fondation Abbé Pierre, Dros

Nb. de bénéficiaires



## RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES INDICATEURS LOCAUX DE SUIVI DU PLAN PLURIANNUEL DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET POUR L'INCLUSION SOCIALE

Le Gouvernement a adopté en janvier 2013 un plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Dans le cadre de la territorialisation du dispositif, une mission de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) a été chargée de présenter et de suivre le plan. Des « diagnostics pauvreté » ont été présentés dans toutes les régions. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Dros a été chargé de réaliser ces diagnostics bi-départementaux.

L'Igas a de plus construit un tableau de bord national de suivi, afin d'accompagner la montée en charge et l'impact des mesures annoncées. Afin de décliner au niveau territorial ce tableau de bord national, un groupe de travail Drees-Insee-DRJSCS a été créé, avec la participation de représentants régionaux, dont le Dros pour la région Paca. Dans la mesure où peu d'indicateurs retenus au niveau national sont directement déclinables

au niveau local, ce groupe de travail propose des indicateurs alternatifs pertinents et mobilisables localement (un tableau synthétique explique le passage des indicateurs nationaux aux indicateurs locaux). Lorsqu'ils seront produits, ces indicateurs permettront une analyse dynamique de la pauvreté et de l'exclusion selon les sept dimensions retenues dans le plan.

Rapport en ligne sur : [www.drees.sante.gouv.fr](http://www.drees.sante.gouv.fr), Série Sources et Méthodes, n° 50.

“ J'avais besoin de travailler... j'étais seule. J'avais vraiment besoin de travailler. Pas uniquement pour une question d'argent. ”

Christine, 40 ans, Briançon

Au sein de la région, c'est dans le Vaucluse que le taux de chômage augmente le plus en 2014 (+ 0,7 point sur un an). Ce département conserve le plus fort taux de chômage de la région (12,8 %), devant les Bouches-du-Rhône (12,0 %). Les Hautes-Alpes et les Bouches-du-Rhône enregistrent la plus faible augmentation (+ 0,3 point) **3**.

Malgré une faible hausse annuelle (+ 0,3 point), la zone d'emploi d'Arles reste la plus touchée par le chômage (14,5 %). La plus forte évolution annuelle affecte la zone d'emploi de Cavallion-Apt (+ 0,8 point). Fin 2014, les zones d'emploi des Hautes-Alpes affichent toujours les taux de chômage les plus faibles de la région (9,1 % pour Gap et 9,2 % pour Briançon).

## Une reprise économique progressive

Source : Observation Paca Conjoncture – Communiqué n° 19 du 8 juin 2015

L'économie mondiale est sur la voie d'une reprise progressive. Après une croissance relativement modérée, la dynamique s'est affermie dans certains pays (États-Unis et Angleterre), soutenue par l'apaisement de turbulences et la mise en œuvre de politiques monétaires accommodantes.

La zone euro devrait bénéficier des trois « chocs » observés au 4<sup>e</sup> trimestre 2014, à savoir : la baisse du cours des matières premières, la baisse du cours de l'euro par rapport à ses devises de référence, et des taux d'intervention de la Banque centrale européenne particulièrement bas. De fait, les prévisions de croissance pour l'année 2015 ont été revues à la hausse, pour s'établir à 1,3 %, contre 0,8 % en 2014.

En France, le PIB a crû au 1<sup>er</sup> trimestre 2015 : + 0,6 %, après 0,0 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2014. Selon les prévisions de l'Insee et de la Banque de France, l'économie française progresserait de 0,3 % au 2<sup>e</sup> trimestre 2015.

En Paca, selon les enquêtes de conjoncture de la Banque de France, la production reste à un bas niveau dans la construction au 1<sup>er</sup> trimestre 2015. Pour le troisième trimestre consécutif, l'activité dans les travaux publics est en net repli. Dans l'industrie, l'activité économique s'améliore. Dans les services, composante majeure de l'économie régionale, la tendance globale demeure sur une évolution positive.

## Hausse du taux de chômage

Source : Direccte Paca / Sese

En Paca, le taux de chômage localisé augmente de 0,5 point en 2014 et s'établit à 11,6 % de la population active. En France métropolitaine, l'augmentation est similaire et atteint 10 % de la population active, fin 2014 (+ 0,4 point sur un an). Provence-Alpes-Côte d'Azur demeure l'une des régions les plus touchées par le chômage (au 4<sup>e</sup> rang national).

## Dégradation de la demande d'emploi

Source : Direccte Paca / Sese

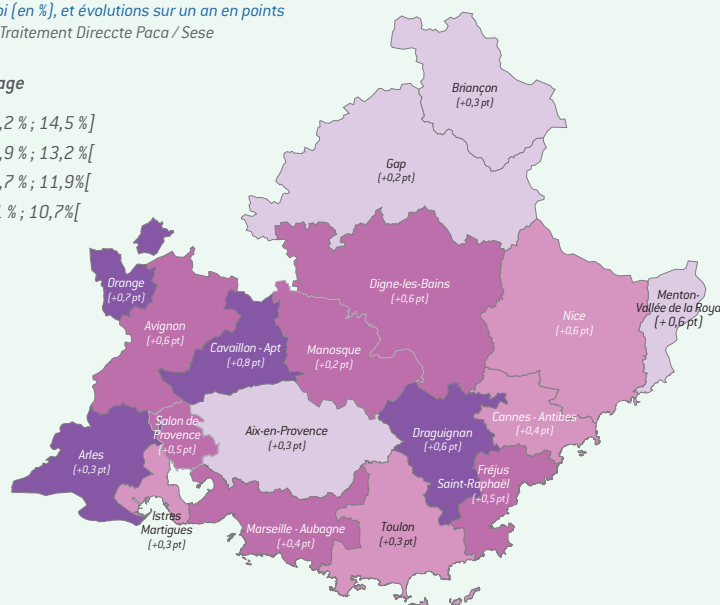
À la fin de l'année 2014, 446 600 demandeurs d'emploi immédiatement disponibles pour travailler (catégories A, B, C) sont inscrits à Pôle emploi en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Depuis deux ans, l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi est

### 3 TAUX DE CHÔMAGE AU 4<sup>e</sup> TRIMESTRE 2014

Par zone d'emploi (en %), et évolutions sur un an en points  
Source : Insee – Traitement Direccte Paca / Sese

Taux de chômage

[	[13,2 % ; 14,5 %]
[	[11,9 % ; 13,2 %]
[	[10,7 % ; 11,9 %]
[	[9,1 % ; 10,7 %]



plus forte en région qu'en France métropolitaine (+ 6,7 % contre + 6,3 % en 2014). La région est toujours caractérisée par une part de demandeurs d'emploi sans aucune activité (catégorie A) plus importante qu'au niveau national (71,2 % contre 67,1 % en France métropolitaine, fin 2014). La hausse du nombre de demandeurs d'emploi se poursuit en 2015 pour atteindre 464 500 demandeurs d'emploi de catégories A, B, C fin juin (soit + 8,1 % sur un an).

L'évolution annuelle de la demande d'emploi des hommes, plus marquée que celle des femmes en 2014, s'inverse au 1<sup>er</sup> semestre 2015 (+ 8,0 % contre + 8,1 % chez les femmes). La conjoncture dégradée affecte surtout les seniors (23,9 % des demandeurs d'emploi au 2<sup>e</sup> trimestre 2015, soit + 11,8 % d'évolution annuelle). Depuis deux ans, les jeunes résistent mieux, avec une augmentation annuelle du nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans plus faible (+ 4,7 % fin juin 2015) **4**.

La part des demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus a progressé de près de 9 points en 5 ans. Elle s'établit à 41,5 % à la fin du 2<sup>e</sup> trimestre 2015, et varie avec l'âge : 6 sur 10 ont 50 ans et plus. Le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée continue de s'accroître (+ 12,1 % sur un an fin juin 2015), ayant pour conséquence une augmentation de la durée moyenne d'inscription.

## Repli de l'emploi salarié malgré un rebond de l'intérim

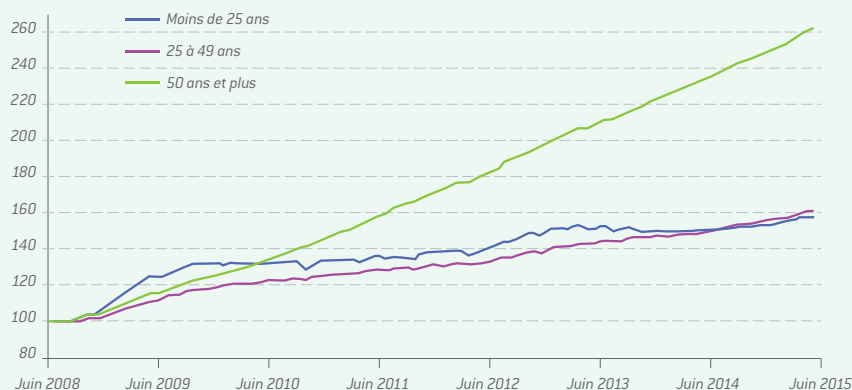
Source : Direccte Paca / Sese

Après un rebond au second trimestre 2014, l'emploi salarié des secteurs concurrentiels, hors agriculture et particuliers employeurs, s'est fortement contracté au cours du 3<sup>e</sup> trimestre, avec la perte de 3 200 emplois dans l'année.

Fin 2014, Paca compte 1 101 840 salariés. L'emploi intérimaire est épargné (+ 0,1 %) mais ne compense pas la perte de 3 250 emplois directs dans la région. Les effectifs salariés baissent dans l'industrie (- 0,7 %) et la construction (- 3,3 %), mais le tertiaire marchand continue d'afficher une augmentation de + 0,2 % grâce à l'emploi intérimaire. Au 1<sup>er</sup> trimestre 2015, en revanche, l'emploi salarié se stabilise, grâce à la progression de l'emploi hors intérim.

## 4 ÉVOLUTION MENSUELLE DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI PAR ÂGE EN PACA

Catégories ABC, données CVS, base 100 en juin 2008  
Sources : STMT - Pôle emploi / Direccte - SESE



Note de lecture : Si le nombre de demandeurs d'emploi de 50 ans et plus était de 100 en juin 2008, il est de 261 en juin 2015.

## ZOOM SUR L'INDICATEUR CONJONCTUREL DE DURÉE AU CHÔMAGE (ICDC)

L'ICDC est un nouvel indicateur conjoncturel proposé par Pôle emploi dans le but de synthétiser l'incidence de la conjoncture économique sur l'état du marché du travail et les opportunités qu'il offre pour trouver un emploi. Il reproduit le calcul de l'espérance de vie d'une population en évaluant la durée moyenne de chômage d'une cohorte fictive de demandeurs d'emploi qui connaîtrait durant toute la période de chômage les mêmes conditions sur le marché du travail que celles du trimestre considéré.

L'ICDC a augmenté de 7 jours en un trimestre : avec une conjoncture économique maintenue

telle qu'elle s'établit au 4<sup>e</sup> trimestre 2014 en Paca, un demandeur d'emploi qui s'inscrirait sur les listes de Pôle emploi durant ce trimestre y resterait en moyenne 413 jours. L'indicateur atteint ainsi un niveau historique depuis fin 2003, début de la série.

L'augmentation trimestrielle est plus spécifiquement localisée au sein des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes et de Vaucluse, et concerne exclusivement les femmes. Pour toutes les classes d'âge, l'indicateur se dégrade ce trimestre ainsi que sur l'année 2014. Celle-ci touche dans une moindre mesure les seniors.

Source : Observation Paca Conjoncture - Communiqué n° 19 du 8 juin 2015

## ZOOM SUR LES JEUNES NON INSÉRÉS DANS LA VIE ACTIVE

Entre 15 et 24 ans, les jeunes connaissent différents statuts : ils peuvent être étudiants, stagiaires, occuper un emploi, etc., mais ils peuvent également connaître des périodes où ils ne sont ni en emploi, ni en études, c'est-à-dire « non insérés ». Peuvent alors se succéder des périodes de chômage, d'emplois de courte durée, de recherche d'emploi ou de résignation à l'inactivité, pendant lesquelles pauvreté et isolement menacent. Si ces situations perdurent, un processus d'exclusion sociale peut s'engager.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la part des jeunes de 15 à 24 ans non insérés parmi l'ensemble de la population du même âge s'élève

à 18 % en 2011, sans différence entre les jeunes filles et les jeunes hommes (contre 16 % en France)<sup>2</sup>. Cette part est en augmentation entre 2006 et 2011 (+ 4 points). Au sein de la région, elle varie de 10 % dans la zone d'emploi de Briançon, à 22 % dans la zone d'emploi d'Orange.

Ces disparités territoriales tiennent à la fois aux contextes économique, socio-démographique et aux spécificités en matière de formation.

Source : Insee - RP 2011, exploitation principale - Traitement ORM

<sup>2</sup> En 2010 (dernière donnée disponible)



La situation des hommes et des femmes en recherche d'emploi se complexifie, notamment pour les seniors, et dès 45 ans pour les femmes, constate l'association Solidarités nouvelles face au chômage (SNC), dans le Var. Les offres d'emploi sont rares et se limitent souvent à des emplois saisonniers (entre juin et septembre). L'association accompagne un grand nombre de personnes sans qualification qui doivent souvent envisager d'entreprendre une formation. Or, ces personnes sont souvent orientées vers le secteur de l'aide à la personne, bien que cela ne corresponde pas toujours à leur projet.

SNC accompagne ces personnes, non seulement dans leur recherche d'emploi, mais également dans leur quotidien et dans la construction de leur projet, en tenant compte de leur personnalité et de leurs objectifs.



## Minima sociaux d'âge actif : la hausse du nombre d'allocataires tend à ralentir

Sources : Données Caf et Pôle emploi (données ASS provisoires). Taux calculés à partir du recensement de la population 2011

Fin 2014 en région, près de 278 000 personnes vivent avec un des trois minima sociaux d'âge actif : le Revenu de solidarité active (RSA socle), l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) ou l'Allocation de solidarité spécifique (ASS). Sont ainsi concernées 9,5 % des personnes âgées de 18 à 64 ans de la région (contre 9,3 % fin 2013). Ce taux est en hausse pour la sixième année consécutive (+ 0,2 point), alors qu'il avait connu une évolution à la baisse dans la période d'avant-crise entre 2007 et 2008 (- 0,6 point).

L'évolution annuelle est toutefois moins marquée fin 2014 qu'un an auparavant (+ 2,8 %

contre + 5,6 %). Pour chacun des trois minima sociaux, l'augmentation se poursuit à un rythme moins soutenu que l'année précédente (l'évolution de l'ASS passe de + 10,2 % à + 5,2 % entre 2013 et 2014, celle du RSA socle passe de + 6 % à + 2,8 %).

Aucun département de la région n'est épargné par l'augmentation du taux d'allocataires de minima sociaux d'âge actif. C'est dans les Alpes-de-Haute-Provence qu'elle est la plus importante (+ 4,9 %) et dans les Bouches-du-Rhône qu'elle est la moins marquée (+ 1,8 %) **6**.

## QUE RESTE-T-IL POUR VIVRE AUX MÉNAGES LES PLUS MODESTES ? Une approche du « reste à vivre » à partir des données Caf

Si la dépense de logement pèse lourdement dans le budget d'un ménage, les ressources restantes après le paiement de la charge de logement en sont particulièrement affectées. Le « reste à vivre » des ménages peut être très variable. Le calcul du « reste à vivre » à partir des données des Caf permet de mieux appréhender les situations réellement vécues. En 2014, la moitié des ménages de Provence-Alpes-Côte d'Azur connus des Caf a un « reste à vivre » inférieur à 570 euros par mois et par unité de consommation (UC) (après paiement du loyer et versement des éventuelles aides au logement). Au sein de la région, ce « reste à vivre » médian présente des disparités départementales.

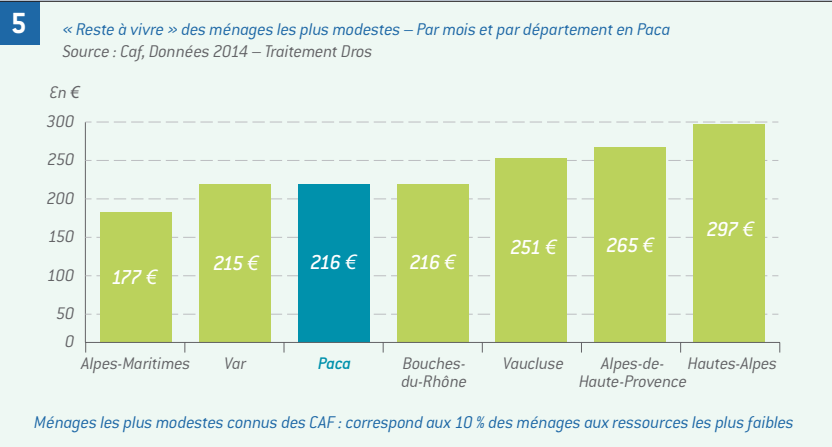
C'est dans les Bouches-du-Rhône qu'il est le plus faible (545 euros) et dans les Hautes-Alpes qu'il est le moins (671 euros). En revanche, pour

les ménages les plus modestes<sup>3</sup>, l'analyse place le département des Alpes-Maritimes au dernier rang (« reste à vivre » = 177 euros contre 216 euros en Paca) **5**.

Dans son dernier rapport<sup>4</sup>, le Conseil national de lutte contre les exclusions (CNLE) propose de changer de regard sur la pauvreté et de faire évoluer les modalités de son appréciation, notamment à partir du calcul du « reste à vivre ». Ces recommandations doivent guider et sous-tendre les pratiques sociales.

<sup>3</sup> Les 10 % de la population connue des Caf aux ressources les plus faibles.

<sup>4</sup> « Pour une mise en œuvre effective du droit à des moyens convenables d'existence. Analyse établie autour du concept de reste à vivre », Rapport 2012, CNLE.



## 6 TAUX D'ALLOCATAIRES DE MINIMA SOCIAUX D'ÂGE ACTIF PAR DÉPARTEMENT, EN 2014

Sources : Caf, Pôle emploi, données 2014 (données ASS provisoires) – Traitement Dros

Département	Taux d'allocataires de minima sociaux d'âge actif (%)
Alpes-de-Haute-Provence	8,6 %
Hautes-Alpes	6,9 %
Alpes-Maritimes	8,4 %
Bouches-du-Rhône	10,5 %
Var	9,3 %
Vaucluse	9,3 %
Paca	9,5 %

## La barre des 80 000 allocataires de l'AAH est franchie en 2014

Source : Données Caf

Le nombre d'allocataires de l'AAH passe la barre des 80 000 personnes dans la région fin 2014. Avec 1 400 personnes de plus en un an, la hausse atteint 1,8 %, la plus faible depuis 2011. Le nombre d'allocataires de l'AAH est toujours en progression, notamment expliquée au niveau national par un flux d'entrées régulier plus important que celui des sorties, et par l'accroissement de la population âgée de 40 à 59 ans, alors même que le risque de handicap croît avec l'âge. La progression s'explique également par des changements institutionnels intervenus depuis 2009 : allègement des conditions d'accès à l'allocation, modification du calendrier de réévaluation des ressources et revalorisations successives du barème. Enfin, le recul de l'âge de départ à la retraite repousse l'âge de fin de droit à l'AAH. Cette progression ralentit toutefois depuis 2012, en lien avec la réforme du dispositif engagée en 2011.

« Donc je continue à bosser normalement, je ne veux pas de faveur par rapport au handicap ou quoi. (...) Non je ne veux pas profiter de cette situation et puis moi j'ai besoin de travailler... Il faut que je vois du monde, il faut que je bosse... »

Agnès, 53 ans, Éguilles

Au sein de la région, les évolutions départementales sont contrastées. Dans deux départements alpins, le nombre d'allocataires de l'AAH diminue entre 2013 et 2014 (- 1,4 % dans les Hautes-Alpes, - 0,4 % dans les Alpes-Maritimes), alors qu'il augmente dans les autres départements, et plus intensément dans le Vaucluse (+ 3,8 %).

## RSA : hausse modérée du nombre d'allocataires

Source : Données Caf. Taux calculés à partir du recensement de la population 2011

Avec un nombre d'allocataires en augmentation continue depuis sa création en 2009, le RSA est versé à plus de 203 000 foyers

dans la région fin 2014. La hausse du nombre d'allocataires est toutefois plus modérée que les deux années précédentes (+ 3,6 % contre + 5,5 % en 2013 et + 5,1 % en 2012), et en partie due à la revalorisation exceptionnelle du montant forfaitaire du RSA en septembre 2014. De nouveaux foyers bénéficient en effet de la prestation, suite à cette mesure.

En Paca comme en France métropolitaine, l'augmentation du nombre d'allocataires du RSA est principalement portée par la composante activité du RSA (+ 8,6 % pour le RSA socle & activité, + 6,8 % pour le RSA activité, + 1,8 % pour le RSA socle seul). C'était l'inverse en 2013, où le nombre d'allocataires du RSA socle augmentait plus fortement. Cette progression du nombre d'allocataires du RSA activité est probablement en lien avec les premiers

signes d'amélioration du marché de l'emploi. Une diminution du non-recours peut également être envisagée comme piste d'explication.

Depuis la mise en place du dispositif, le nombre d'allocataires du RSA augmente régulièrement dans tous les départements de la région. En 2014, les hausses ont été nettement plus importantes dans les Hautes-Alpes (+ 8,8 %) et les Alpes-de-Haute-Provence (+ 7,9 %), que dans les Alpes-Maritimes (+ 3,5 %) et les Bouches-du-Rhône (+ 1,9 %). Elles sont respectivement de + 5,4 % et + 6,6 % dans le Var et le Vaucluse.

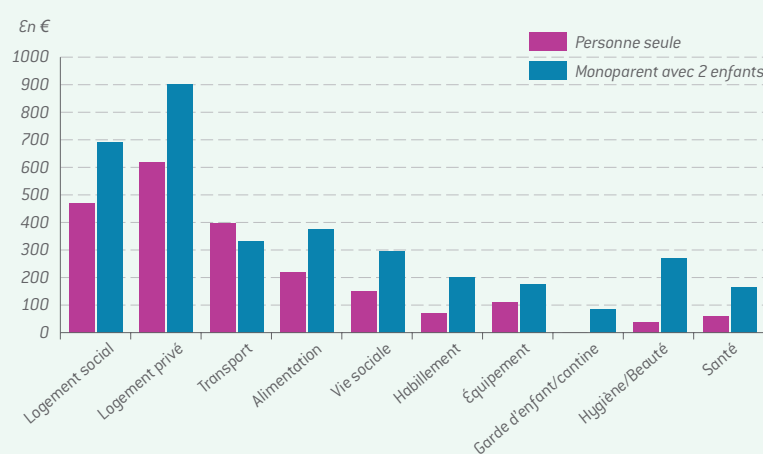
En 2014, le CCAS de la Ville de Marseille a mené une étude sur les adultes isolés en situation d'exclusion à Marseille. Trois typologies ont permis de catégoriser ces situations.

## 1 571 € EST LE BUDGET DE RÉFÉRENCE ESTIMÉ POUR UNE PERSONNE ACTIVE SEULE EN LOGEMENT PRIVÉ

Dans son rapport 2014-2015, intitulé « Les budgets de référence : une méthode d'évaluation des besoins pour une participation effective à la vie sociale », l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes) propose une définition d'un revenu minimum : « revenu permettant de disposer des ressources suffisantes, non seulement pour faire face aux nécessités de la vie quotidienne (se loger, se nourrir, avoir accès à la santé...) mais aussi pour avoir la possibilité de participer à la vie sociale ». Cette définition intègre notamment les besoins se rattachant à l'habillement, aux soins et à l'hygiène, aux transports, aux loisirs, aux vacances, et considère également comme relevant d'un besoin minimum : prendre un repas à l'extérieur, inviter des amis, pouvoir offrir des cadeaux (à savoir participer à la vie sociale, maintenir un lien social). Un éclairage est ainsi porté sur

néanmoins se restreindre et renoncer à certains biens et services nécessaires à leur participation effective à la vie sociale. Pour la construction de budgets de référence, l'Onpes a utilisé l'approche participative, qui part des besoins identifiés par les citoyens, et s'appuie sur l'expertise académique afin de dégager un consensus éclairé et argumenté. Cette méthode a permis de définir les budgets de référence pour différentes configurations familiales en France et d'en déterminer les postes budgétaires les plus importants. Deux postes jouent un rôle essentiel dans les budgets de référence : le poste lié au logement (dont le coût est sensiblement plus faible dans le parc social que dans le parc privé) et le poste lié à la vie sociale, qui représente autour de 10 % des budgets de référence <sup>7</sup>. Le budget le plus élevé, après celui des couples avec deux enfants, est celui des familles monoparentales avec deux enfants.

<sup>7</sup> Budget de référence par poste de dépense pour les personnes seules et les monoparents (en €)  
Source : Rapport 2014-2015 Onpes - Traitement Dros - Données France



D'après la première typologie socio-démographique, ce public est majoritairement constitué d'hommes âgés de 40 à 50 ans, français ou de nationalités européennes, même si de plus en plus de femmes se retrouvent en situation d'exclusion. Par ailleurs, les acteurs constatent à la fois un vieillissement et un rajeunissement des personnes. Ces évolutions soulèvent des interrogations quant à l'adaptation des structures. Ainsi, dans des lieux majoritairement mixtes, la féminisation du public pose la question de l'intimité, ne serait-ce que pour prendre une douche.

La deuxième typologie a été établie en se demandant de quoi les personnes étaient pourvues ou dépourvues. Moins elles sont dotées de « capitaux » (revenus, santé, relations sociales), plus leur exclusion est importante. Contrairement aux idées reçues, elles disposent souvent de ressources provenant de prestations sociales ou d'un emploi, déclaré ou pas, mais le plus souvent à temps partiel et qui procure des ressources insuffisantes, notamment pour se loger. Toutes les personnes rencontrées souffrent en outre de problèmes de santé. Si l'éventail des maladies est large, l'enquête montre que la majorité des personnes souffrent de troubles psychiatriques, interrogeant ainsi leur prise en charge spécifique. Enfin, l'exclusion sociale implique également une perte de liens entre l'individu et la société. Pour autant, les résultats de l'enquête révèlent des relations et des solidarités propres. Peu de personnes, y compris celles récemment arrivées en France, ont complètement coupé les ponts avec leur famille.

La dernière typologie tient compte de la mobilité spatiale comme facteur de sortie de

l'exclusion. En effet, se déplacer dans la ville permet de saisir des opportunités. La mobilité relève également de la stratégie de survie : les personnes, notamment les femmes, se déplacent pour ne pas être repérées. Être mobile nécessite de l'énergie, des ressources, tant physiques que psychiques. Or, les plus âgés et les personnes à la rue depuis longtemps n'ont plus la force de se déplacer et restent confinées sur un territoire réduit.

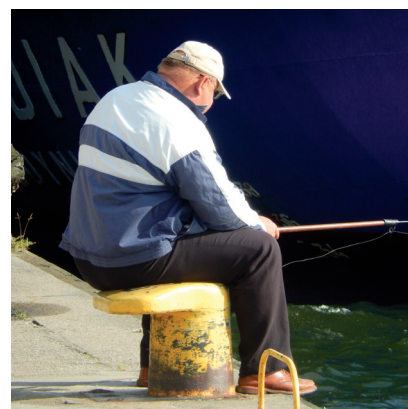
## Minimum vieillesse : le nombre d'allocataires poursuit sa décroissance

Source : Drees. Taux calculés à partir du recensement de la population 2011

Fin 2013, plus de 68 000 personnes bénéficient du minimum vieillesse en région Paca et plus de 480 000 personnes en France métropolitaine. Le nombre d'allocataires du minimum vieillesse poursuit sa décroissance (- 1 % en Paca et - 0,7 % en France en un an). Cette décélération observée depuis plusieurs décennies est notamment expliquée au niveau national par l'extension de la couverture sociale et l'amélioration progressive du montant des pensions de retraite. Elle s'est toutefois ralentie depuis 2004 avec l'arrivée dans le dispositif des générations du baby-boom. Le recul de l'âge de départ à la retraite depuis 2010 a par ailleurs provoqué une dimi-

nution du nombre de nouveaux bénéficiaires. La répartition des allocataires du minimum vieillesse sur le territoire métropolitain n'est pas homogène : leur part parmi la population âgée de 60 ans ou plus est élevée dans le Sud-Ouest de la France, en Corse et dans les départements du pourtour méditerranéen.

La majorité des allocataires sont des femmes (56 % au niveau national), notamment du fait de leur longévité et de leurs pensions souvent plus faibles que celles des hommes. La région Paca continue toutefois d'afficher une particularité genrée en 2013 : c'est la seule région où la part des femmes est inférieure à celle des hommes (49 contre 51 %) **8**.



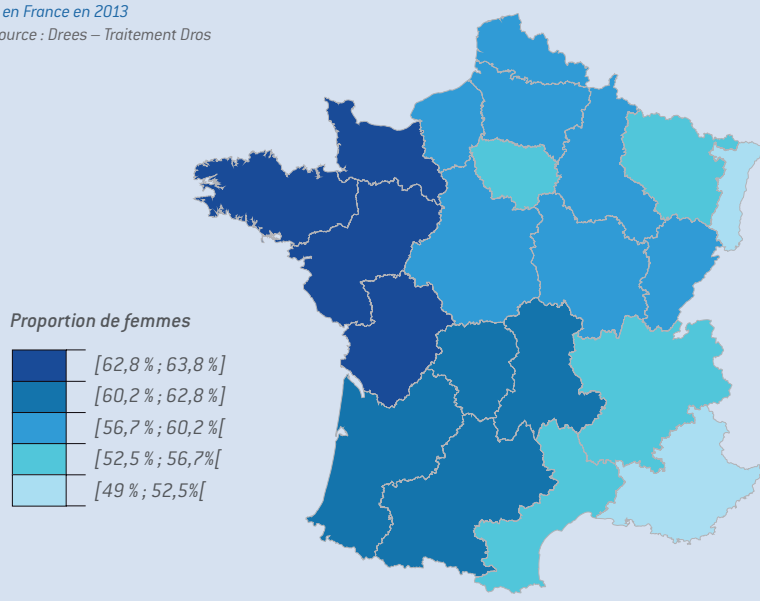
En France, 16 % des plus de 75 ans sont en situation d'isolement objectif, c'est-à-dire déclarant avoir des relations personnelles moins de deux ou trois fois par an voire jamais (cela concerne 25 % des plus de 75 ans souffrant d'un handicap invalidant). Les risques d'isolement liés à la dépendance sont aggravés par la précarité. Les personnes en situation de dépendance ayant des revenus inférieurs à 1 000 euros/mois sont deux fois plus exposées à l'isolement que celles ayant des revenus supérieurs à 2 500 euros/mois (enquête « Les solitudes en France », Fondation de France, juillet 2010).

Face à la réalité de l'isolement, au défi de la longévité et au risque d'épuisement des aidants familiaux, un programme de développement d'équipes de bénévoles d'accompagnement organisées dans la proximité des personnes en perte de mobilité est une urgence sociale.

Des bénévoles, des associations et des institutions se mobilisent, ensemble et dans un seul mouvement, avec le soutien des pouvoirs publics pour lutter contre l'isolement des personnes âgées : une démarche exemplaire et collaborative d'intérêt général. Les petits frères des Pauvres sont partie prenante de cette MOBILISATION NATIONALE contre l'ISOLEMENT des Âgés (MONALISA). À ce titre, ils participent au déploiement d'équipes citoyennes et soutiennent la mobilisation, ainsi que les coopérations sur les territoires.

### 8 PROPORTION DE FEMMES PARMIS L'ENSEMBLE DES BÉNÉFICIAIRES DU MINIMUM VIEILLESSE

% en France en 2013  
Source : Drees – Traitement Dros



## Davantage de personnes couvertes par la CMU en Paca qu'en France

Source : Fonds CMU. Données au 31 décembre 2014 (provisaires pour la CMU-B et la CMU-C)

Fin 2014, le nombre de bénéficiaires de la Couverture maladie universelle de base (CMU-B) s'établit en région Paca à 196 000, soit 1 700 personnes de moins qu'un an auparavant. Ce nombre diminue légèrement en région Paca (- 0,9 %) alors qu'il augmente en France (+ 1,2 %). Cette diminution régionale est surtout portée par les Alpes-de-Haute-Provence et le Vaucluse (- 5,2 % et - 3,2 %) alors que dans les Hautes-Alpes et les Alpes-Maritimes l'évolution inverse est observée (+ 4,4 % et + 0,8 %). Le taux de couverture de la population reste toutefois toujours plus élevé en Provence-Alpes-Côte d'Azur qu'en France (3,9 % contre 3,4 %).

“ Pour mes dents, j'attends d'avoir la CMU, parce que là c'est 500 €, je peux pas payer. ”

Émy, 20 ans, Marseille

Le nombre de bénéficiaires de la Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) connaît, quant à lui, une nouvelle augmentation entre 2013 et 2014, tant en région (+ 5,2 %) qu'en France (+ 6,6 %). Cette hausse de plus de 21 000 personnes supplémentaires en un an concerne l'ensemble des départements, avec au 1<sup>er</sup> rang les Alpes-de-Haute-Provence (+ 10 %) puis les Alpes-Maritimes (+ 9,4 %), portant l'effectif régional à 430 000 personnes **9**.

Aide financière pour payer la complémentaire santé de son choix, l'Aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) est réservée

aux personnes dont les ressources sont légèrement supérieures au plafond d'attribution de la CMU-C. Fin 2014, plus de 100 000 personnes ont bénéficié d'une attestation ACS en région Paca, soit une évolution régionale de + 4,3 %, contre + 3,4 % au niveau national, en un an. En 2013, les fortes évolutions, régionale et nationale, faisaient suite à la revalorisation du plafond de l'ACS consécutivement à celui de la CMU-C. À l'échelle départementale, les évolutions entre 2013 et 2014 sont très contrastées, de - 6,3 % dans les Bouches-du-Rhône à + 20,9 % dans le Var.

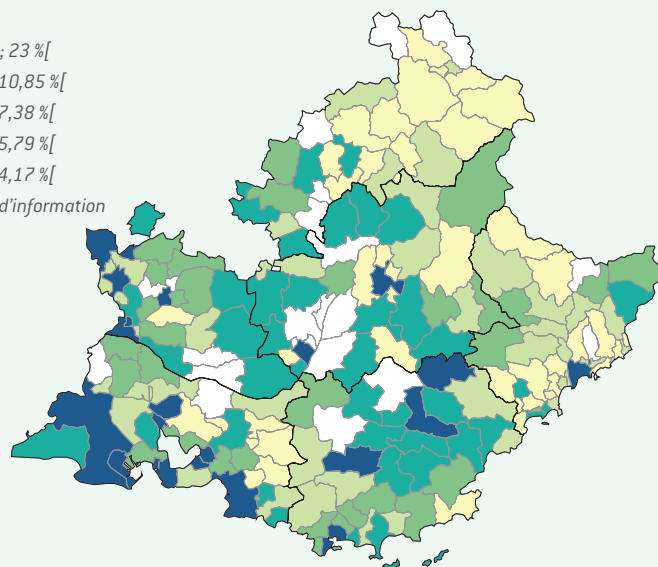
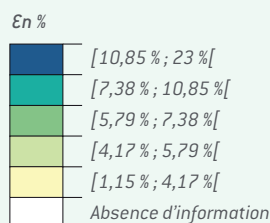
En 2014, 90 personnes atteintes d'un cancer dans les Bouches-du-Rhône ont été accompagnées par le Conseil Départemental dans le cadre de leur retour à l'emploi, grâce au dispositif Aarome – Accompagnement pour anticiper le retour et optimiser le maintien en emploi. Parmi les patients ayant bénéficié du dispositif, 18 ont repris un travail, 40 sont en cours d'accompagnement, 29 ont été aidés pour des dossiers divers (retraite, invalidité, handicap, licenciement...) et 3 suivent une formation.

L'originalité du dispositif par rapport à la médecine du travail est qu'il intervient précocement, au long cours et sur le fond, et réinterroge le salarié sur son avenir professionnel tout en gardant le lien avec l'employeur. L'enjeu est de permettre au salarié de conserver un revenu, un lien social et un épanouissement professionnel en anticipant son retour à l'emploi et en mobilisant les entreprises. Il permet de faire le lien avec les services sociaux, la Carsat, les organismes de retraite, Pôle emploi, la Maison départementale des personnes handicapées, etc.

Le projet Aarome souhaite désormais s'étendre à plus de patients et de professionnels de santé en intervenant directement auprès des services hospitaliers. Financé en majeure partie par le Département, ce projet pilote dans les Bouches-du-Rhône a été initié par le cabinet CS Conseil et le Comité 13 de la Ligue contre le cancer, et mené en partenariat avec l'Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille, les hôpitaux d'Aix et de Salon, et le Centre de coordination de cancérologie.

### 9 PART DES BÉNÉFICIAIRES DE LA CMU-C DU RÉGIME GÉNÉRAL, AU CANTON, EN 2014

Source : Cnam Siam Erasme – Traitement Observatoire des fragilités, Carsat Sud-Est



#### GLOSSAIRE

Unité de consommation (UC) : Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Les unités de consommation sont calculées par l'Insee de la manière suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage ; 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ; 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

#### EN SAVOIR PLUS...

- Martin M., « 17 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté en 2012 », Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur, n° 16, juin 2015
- Aerts A.-T., Chirazi S., Cros L., « Une pauvreté très présente dans les villes-centres des grands pôles urbains », Insee Première, n° 1552, juin 2015
- Collinet P., Thibault F., « Les dépenses de logement : allégées par les aides personnelles au logement, mais qui demeurent une charge très forte pour une partie des foyers allocataires », Le-ssentiel, n° 144, mars 2014
- Observatoire Paca Conjoncture, Communiqué n° 19, juin 2015

#### LES CAHIERS DU DROS

Vous pouvez consulter les autres cahiers du Dros sur notre site Internet : [www.dros-paca.org/fr/les-cahiers-du-dros/](http://www.dros-paca.org/fr/les-cahiers-du-dros/)



DISPOSITIF RÉGIONAL  
D'OBSERVATION SOCIALE  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

#### DISPOSITIF RÉGIONAL D'OBSERVATION SOCIALE

15 rue Malaval – 13002 Marseille  
Tél. : 04 84 52 41 24  
E-mail : [dros.cafmarseille@caf.cnamfrail.fr](mailto:dros.cafmarseille@caf.cnamfrail.fr) – [www.dros-paca.org](http://www.dros-paca.org)

Directeur de la publication : Jean-Pierre Soureilat  
Directeur adjoint de la publication : Bernadette Melmont  
Rédacteur en chef : Julie Bertrand  
ISSN : 2101-6038

Design graphique : Leonardo Communication  
contact@leonardo-communication.fr  
Crédits photographiques : Marie-Pierre Chuffart - CCAS de la Ville de Marseille, Alexandra Greco, Elsa Lachaud, Carole Toutalian, Pixabay.com

Remerciements à : Jacques Roux (Dros), Martine Claret (Conseil régional Paca), Stéphane Runfola (Fonds CMU), Philippe Comte (Fonds CMU), Denis Hugot (relecteur).